

**Séance du 28 avril 2026**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42

Présents : 32

Absents : 10

dont suppléés : 2

dont représentés : 3

Votes pour : 37

Votes contre : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 37

**Date de la convocation**

15/04/2026

**Date de publication**

05/05/2026

**Titulaires présents :** J-L. ANDERHUEBER, M. BOURGEOIS, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, P. CLAVEY, C. CODDET, V. DECOMBE, V. FRESET, P. GROSS, P-Y. GUÉRO, P. GUIGON, J. KARLÉ, E. HOTZ, P. LABEUCHE, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, H. NALCADI, C. O'KEEFFE, V. ORIAT-BELOT, C. PARTY, R. PERRADIN, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, P. PLAISANCE, N. POUILLET, J-L. SALORT, G. TRAVERS, E. WEISS, A. ZIEGLER

**Membres suppléants avec voix délibérative :** C. DEPORTE, J. MARTINEZ

**Pouvoirs :** C. RAFAEL à J-L. ANDERHUEBER, J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE, L. PISCHOFF à J-L. SALORT

**Secrétaire de séance :** J. CHIPAUX

**Délibération n° 045-2026**

**Objet :** Finances - provisions pour dépréciation des actifs circulants

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2321-2 et R2321-2,
- les provisions pour dépréciation des actifs circulants créées ou abondées par délibération communautaire n°042-2025 du 8 avril 2025,

Considérant

- le risque de ne pas recouvrer l'intégralité des produits facturés par la communauté de communes à ses usagers,

Monsieur le Président rappelle le niveau des provisions pour dépréciation des actifs circulants :

- budget principal : ..... 45 357,00 €
- budget annexe assainissement collectif : ..... 31 934,00 €
- budget annexe assainissement non-collectif : ..... 1 320,00 €

et propose de porter le niveau de ces provisions à 15% des restes à recouvrer de plus de deux ans, soit respectivement à :

- budget principal : ..... 68 667,00 €, en ajoutant 23 310,00 € à l'existant,
- budget annexe assainissement collectif : ..... 47 835,00 €, en ajoutant 15 901,00 € à l'existant,
- budget annexe assainissement non-collectif : ..... 1 962,00 €, en ajoutant 642,00 € à l'existant

Ces provisions pourraient faire l'objet d'ajustements ultérieurs en fonction de l'évolution du risque et, correspondraient au régime de droit commun dit « semi-budgétaire », se traduisant par une dépense de fonctionnement, sans contrepartie en recette d'investissement. Ce procédé consiste à rendre la provision indisponible, jusqu'à ce que le risque survienne ou qu'elle soit abandonnée ; elle ne peut être mobilisée pour financer les dépenses d'investissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**INSCRIT** 23 310,00 € supplémentaires à la provision existante au budget principal pour dépréciation des actifs circulants. Le montant global sera ainsi porté à 68 667,00 €, pour couvrir le risque d'impayés,

**INSCRIT** 15 901,00 € supplémentaires à la provision existante au budget annexe assainissement collectif pour dépréciation des actifs circulants. Le montant global en sera ainsi porté à 47 835,00 €, pour couvrir le risque d'impayés,

**INSCRIT** 642,00 € supplémentaires à la provision existante au budget annexe assainissement non-collectif pour dépréciation des actifs circulants. Le montant global en sera ainsi porté à 1 962,00 €, pour couvrir le risque d'impayés.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

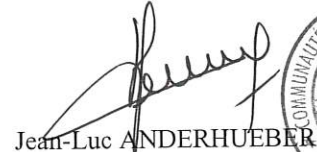
ID : 090-200069060-20260428-045\_2026-DE



### Visa préfectoral

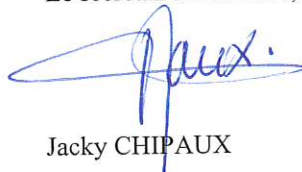
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

  
Jacky CHIPAUX